

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03436

Numéro SIREN : 446 420 325

Nom ou dénomination : CERCLEUROP

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006142

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/006142**
n° de gestion : **2007B03436**
n° SIREN : **446 420 325 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 26/03/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

CERCLEUROP - Société par actions simplifiée
62 BIS allée Maurice Sarraut 31300 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2260237



N° 10937819
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de Commerce)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2017

5162

Désignation de l'entreprise **CERCLEUROP** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**
 Adresse de l'entreprise **6 B Allée Maurice SARRAUT 31300 TOULOUSE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **44642032500040** Néant *

Exercice N clos le, **30/09/2017**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*				
	Frais de développement*				
	Concessions, brevets et droits similaires	311 037	117 916	193 121	
	Fonds commercial (1)	95 432		95 432	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	11 815	2 700	9 115	
	Constructions	1 751 089	1 400 453	350 636	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	230 675	165 510	65 164	
	Autres immobilisations corporelles	716 019	526 461	189 558	
	Immobilisations en cours	165 142	118 920	46 222	
	Avances et acomptes				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
	Autres participations				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	1 402 701		1 402 701	
	Autres immobilisations financières*	1 320		1 320	
	TOTAL (II)	4 685 229	2 331 959	2 353 270	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises	1 964 257	309 253	1 655 004
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes			
		Clients et comptes rattachés (3)*	2 102 486	82 172	2 020 313
		Autres créances (3)	176 968		176 968
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		
Disponibilités	1 321 813			1 321 813	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	90 574		90 574	
	TOTAL (III)	5 656 098	391 425	5 264 673	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif* (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	10 341 328	2 723 385	7 617 943	

Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise CERCLEUROP		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 632 880)	DA 632 880
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 1 229 056
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 63 288
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE 2 425 000
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 21 808
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 322 849
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	TOTAL (I)	DL 4 694 881
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	TOTAL (III)	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 258 867
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 5 050
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 2 002 544
	Dettes fiscales et sociales	DY 629 278
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 27 324	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)	EC 2 923 062	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 7 617 943	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 2 754 527	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : CERCLEUROP							Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N									
France				Exportations et livraisons intracommerciales		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	8 772 470	FB	583 582	FC	9 356 052	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF		
		services *	FG	1 089 954	FH	76 511	FI	1 166 465	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	9 862 424	FK	660 093	FL	10 522 517	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	43 740	
	Autres Produits (1) (11)						FQ	42	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 566 300	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	6 133 245	
	Variation de stock (marchandises) *						FT	-47 506	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 893 876	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	115 427	
	Salaires et traitements *						FY	1 356 224	
	Charges sociales (10)						FZ	465 740	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	188 982	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	6 655
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
Autres charges (12)						GE	2 645		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 115 288		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	451 012		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	25 473	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	945	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	526	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	26 944		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15 435	
	Différences négatives de change						GS	962	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	16 397		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 547		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	461 559		

Désignation de l'entreprise <u>CERCLEUROP</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	469
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	45 416
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	45 886
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	17
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	32 867
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	32 884
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	13 002
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	151 712
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 639 130
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 316 280
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	322 849
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	1 403
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
(9)	Dont transferts de charges	IX	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	28 062
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A2	
		A3	
		A4	
		A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amende		17	
Valeurs comptables nettes des immo corporelles sorties		31 464	
Valeurs comptables nettes des immo financières sorties		1 403	
Régularisation provision salaires			356
Régularisation compte client			113
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Désignation de l'entreprise		CERCLEUROP										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations							
		1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
				2		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8			D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	404 711	KE		KF	1 758				
CORPORELLES	Terrains			KG	11 815	KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dent Composants L9]	KJ	111 389	KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dent Composants M1]	KM	770 306	KN		KO					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dent Composants M2]	KP	869 393	KQ		KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dent Composants M3]	KS	203 182	KT		KU	42 510				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	111 491	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	310 432	KZ		LA	107 479			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	254 109	LC		LD	5 324			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH	118 920	LI		LJ	46 222				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM					
	TOTAL III				LN	2 761 037	LO		LP	201 535			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
		Autres participations			8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 630 003	IU		IV					
TOTAL IV				LQ	1 630 003	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 795 751	ØH		ØJ	203 293				
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virements de poste à poste		par opérations à des titres ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2				4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN	CØ	DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO	LV	LW		406 469	IX				
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY		11 815	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		111 389	MC					
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		770 306	MF					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH		869 393	MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK		15 017	230 675	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU	MM	MN		111 491	MO					
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		51 390	366 521	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT		21 426	238 007	MU				
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW				MX				
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		165 142	NB						
Avances et acomptes	NC	ND	NE			NF							
TOTAL III		IY		NG	87 833	NH		2 874 740	NI				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7			ØW					
	Autres participations	IO		ØX	ØY			ØZ					
	Autres titres immobilisés	II		2B	2C			2D					
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	225 983	2F		1 404 021	2G				
	TOTAL IV		I3		NJ	225 983	NK		1 404 021	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	313 815	ØL		4 685 229	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30/09/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : CERCLEUROP

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise CERCLEUROP										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	64 133	PF	53 783	PG		PH	117 916	
Terrains			PI	2 700	PJ		PK		PL	2 700	
Constructions	Sur sol propre		PM	111 389	PN		PO		PQ	111 389	
	Sur sol d'autrui		PR	557 834	PS	30 911	PT		PU	588 746	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	664 449	PW	35 868	PX		PY	700 317	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	166 017	QA	13 001	QB	13 507	QC	165 510	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	74 309	QE	9 797	QF		QG	84 105	
	Matériel de transport		QH	229 173	QI	25 292	QJ	21 436	QK	233 029	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	210 423	QM	20 329	QN	21 426	QO	209 326	
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	2 016 294	QV	135 198	QW	56 369	QX	2 095 123	
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN	2 080 427	ØP	188 982	ØQ	56 369	ØR	2 213 039	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
			DOTATIONS			REPRISES					
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d' autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise CERCLEUROP Néant <input type="checkbox"/> *					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **CERCLEUROP**

 Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	1 402 701	UR	1 398 935	US	3 766			
	Autres immobilisations financières		UT	1 320	UV		UW	1 320			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	100 771		100 771					
	Autres créances clients		UX	2 001 715		2 001 715					
	Créances représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	2 192		2 192					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	69 909		69 909				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	52 500		52 500				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	51 725		51 725					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	642		642					
	Charges constatées d'avance		VS	90 574		90 574					
TOTAUX			VT	3 774 048	VU	3 768 963	VV	5 086			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	224 580							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	258 867		90 332		168 535			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 100		1 100						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 002 544		2 002 544						
Personnel et comptes rattachés		8C	220 637		220 637						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	238 628		238 628						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	156 957		156 957					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 055		13 055					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	3 950		3 950						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 324		27 324						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	2 923 062	VZ	2 754 527		168 535			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	88 978							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



0951419

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058 - A - SD 2017

Désignation de l'entreprise : CERCLEUROP		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 30/09/17				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA 322 849			
	Rémunération de l'exploitant ou des associés						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	19 525	WC		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	6 464	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	67 039	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 67 056		
	Amendes et pénalités		WJ	17	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7 151 712	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées aux taux à 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ 14 817		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
						TOTAL I		WR 582 423		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU 62 807		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY		
Majoration d'amortissement*								XD		
Mesures d'incitation d'abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 octies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)		PA	
	ZFLUTE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Crédits dérogés par le report en arrière de déficit		ZI	XG 64 479		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH 127 286		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		455 137	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL							XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XO	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		455 137		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
 COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : CERCLEUROP

N° SIRET : | 4 | 4 | 6 | 4 | 2 | 0 | 3 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 |

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats : SIE TOULOUSE SUD EST

33 rue Jeanne Marvig - BP 54250

31404 TOULOUSE

Néant *

Exercice ouvert le : 01/10/2016

clos le : 30/09/2017

I-REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E 1	322 849
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	259 574
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	

TOTAL I E 3 582 423

II-DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	127 286
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %	EY
	• imposées au taux de 15 %	E 6
	• imposées au taux de 0 %	EZ
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7
	• imputées sur les déficits antérieurs	E8
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F(1), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I9

III. RESULTAT FISCAL

TOTAL II F 1 127 286

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	455 137
	Déficit (II-I)	F 3	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis)		F 6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	455 137
	Déficit	F 9	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise **CERCLEUROP** Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice ZT 60 463

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	57 164	ZW	52 556
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Effort construction	9K	3 894	9L	3 652
Taxe sur véhicule de tourisme	9M	5 981	9N	6 599
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	67 039	YO	62 807
		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice	
	L1				

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPAREMENT

(A souscrire par chaque société du groupe)

Néant

Dénomination de la société : CERCLEUROP

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :
SIE TOULOUSE SUD EST
33 rue Jeanne Marvig - BP 54250
31404 TOULOUSE
Exercice ouvert le : 01/10/2016
clos le : 30/09/2017

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B bis déposé au titre de l'exercice précédent

II - ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter Col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	à 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) 4			
1	2	3	(1) 4	5	6	7
Moins-values nettes	N		(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd

Désignation de l'entreprise CERCLEUROP										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	30 808	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	276 960		Dividendes		ZD	75 000			
	Prélèvements sur les réserves		OE			Autres répartitions		ZE	210 960			
	TOTAL I		OF	307 768		Report à nouveau <i>(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)</i>		ZF				
						TOTAL II	ZG	21 808				
							ZH	307 768				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)												
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance							YT	416 329			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	167 170				XQ	167 170			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU	3 018			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	175 945			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES					ST	1 131 415			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 893 876			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	61 916			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS					9Z	53 511			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	115 427			
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée							YY	2 018 804			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	1 603 312			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							ØB	1 208 351			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)							YP	44			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,73	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *		XP									
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	455 137	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD	1 304 759	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiales		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 3 8 7 6 7 0 9 8 0 0 0 2 7				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)



KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Cercleurop SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Cercleurop SAS

62 bis allée Maurice Sarrault - 31300 Toulouse

Ce rapport contient 32 pages

Référence : mt-vj



KPMG AUDIT NORD
36, rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Cercleurop SAS

Siège social : 62 bis allée Maurice Sarraut - 31300 Toulouse
Capital social : €.632.880

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs les associés de la société Cercleurop SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cercleurop SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG Audit Nord,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Douai.

Siège social
KPMG Audit Nord
36, rue Eugène Jacquet
59705 Marcq en Baroeul Cedex
Capital : 200 000 €. Code APE 6920Z
512 773 656 R.C.S. LILLE
METROPOLE.
TVA Union Européenne
FR 17 51 27 73 656

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Stocks » en page 11 de l'annexe, expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 9 mars 2018

KPMG Audit Nord



Christophe Carlier
Associé

CERCLEUROP
Société par Actions Simplifiée au capital de 632 880 Euros
Siège Social : 62 bis, Allée Maurice Sarraut
31300 TOULOUSE

446 420 325 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 22 MARS 2018**

L'an Deux-Mil-Dix Huit,
Le 22 Mars,
A 17 Heures,

Les associés de la Société CERCLEUROP, société par actions simplifiée au capital de 632 880 Euros, divisé en 21 096 actions de 30 Euros chacune, dont le siège est 62 bis, Allée Maurice Sarraut à TOULOUSE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans les bureaux de l'établissement secondaire sis 283, Rue Auguste Marchal, 59460 JEUMONT sur convocation faite par la Présidente selon lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par la **Société Immobilière, Financière et Comptable de Pincemaille – IFCP, représentée par Monsieur Baudouin LEFEVRE**, en sa qualité de Présidente.

Madame Marie-Agnès RATTEZ est désignée comme Secrétaire.

La Société KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 22 Février 2018.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions sur les 21 096 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus de la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017,
- le rapport de gestion établi par la Présidente,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 Septembre 2017,**
- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 et quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes,**
- **Approbation des dépenses non déductibles pour la détermination du résultat fiscal,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,**
- **Questions diverses.**

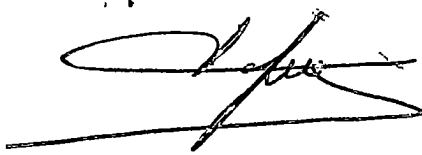
La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de



résultat et l'annexe arrêtés le 30 Septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Commissaire aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 19 525 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 322 849 Euros de la manière suivante :

- DIVIDENDES, pour	210 960 Euros
- au compte « AUTRES RESERVES », pour	75 000 Euros
- au compte « REPORT A NOUVEAU » pour	36 889 Euros

Total égal au bénéfice de l'exercice	<u>322 849 Euros</u>

Soit un dividende de 10 Euros par action, lequel sera mis en paiement à compter de ce jour. L'Assemblée Générale précise que les revenus distribués ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 %.

Les comptes « REPORT A NOUVEAU » et « AUTRES RESERVES » se présenteront donc comme suit :

	AUTRES RESERVES	REPORT A NOUVEAU
- Solde au,30.09.2017	2 425 000 Euros	21 808 Euros
- Affectation 2016/2017	+ 75 000 Euros	+ 36 889 Euros
	-----	-----
SOLDE	<u>2 500 000 Euros</u>	<u>58 697 Euros</u>

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividendes	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction	Montant des revenus distribués non éligibles à la réfaction
Exercice 2015/2016	210 960 Euros		210 960 Euros
Exercice 2014/2015	210 960 Euros		210 960 Euros
Exercice 2013/2014	168 768 Euros	88 Euros	168 680 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées, conclues au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LA PRESIDENTE,

**Pour la Société IFCP
Baudouin LEFFEVRE**

LE SECRETAIRE,

M.A. RATTEZ